

RÉFÉRENCE:

KAHN S., 2008, « État-nation », in BERTONCINI Y., CHOPIN T., DULPHY A., KAHN S. et MANIGAND C. (dir.), 2008, *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, p.157-159.

ETAT-NATION

La construction européenne est elle un dépassement des Etats-nations qui la composent ? Est elle le signal historique d'un vieillissement, voire d'une obsolescence, de cette forme d'organisation politique des collectivités humaines au rôle majeur dans le monde depuis des siècles ? On lit fréquemment que l'Etat nation est né en Europe, qu'il y aurait été inventé. L'assertion est un peu excessive. La Thaïlande, le Viêt-Nam, la Corée, le Japon, voire l'Iran...en témoignent. Elle est pourtant pertinente si on la retourne comme un gant pour se demander si l'Etat-nation n'a pas inventé l'Europe.

L'Europe espace d'Etats-nation

A l'échelle de la géohistoire du monde, l'espace européen a ce caractère spécifique : celui d'être bien plus un bocage ou une *huerta* d'Etats qu'un *open field* d'Empires. On ne reviendra pas ici sur la genèse des Etats-nations européens, métamorphosant des matériaux politiques, juridiques, philosophiques, sociaux et culturels des cités grecques, des républiques latines, des empires hellénistiques et romains, des royaumes « barbares », des Eglises chrétiennes..., telle que les médiévistes Collette Beaune et Bernard Guénée l'ont saisi par exemple dans le cas de la France. De ce long processus encore à l'œuvre s'est détaché un motif particulièrement reproduit et décliné : celui associant un Etat et un peuple donné, le premier organisant la vie en société du second qu'il forge en nation, celle-ci investissant politiquement celui-là.

Après avoir hésité durant les deux derniers siècles, la couleur de ce motif semble s'être durablement fixée sur la démocratie, comme principe d'organisation du vivre-ensemble de chaque nation européenne, et comme modalité de compétition en leur sein pour investir les Etats qui les structurent. 1848 (le Printemps des Peuples) et 1989 (le démantèlement du « rideau de fer ») sont deux marqueurs d'une histoire longue mais récente et inachevée : celle d'un processus qui lie vigoureusement la revendication d'indépendance nationale (le patriotisme) et la revendication d'une déclinaison libérale et humaniste de la politique (la démocratie). L'ampleur de ce processus, son antériorité, son actualité, la force de son écho et de son impact sont caractéristiques de l'Europe. A telle enseigne que, lorsque qu'un nombre important de ces Etats-nations européens (y compris de forts petits en superficie et en population : Portugal, Pays-Bas, Danemark, Belgique) ont conquis et mis en coupe réglée de vastes territoires politiquement organisés partout dans le monde, les peuples colonisés se sont saisis de ce référentiel là pour mettre fin à la domination des Etats européens.

La structuration de l'espace européen en Etat-nations démocratiques n'est cependant un processus ni linéaire ni homogène. Certains Etats sont très anciens ; d'autres très récents. L'Etat a forgé la nation (cas espagnol, français...) ; ou pas (cas tchécoslovaque, belge...). La nation a obtenu son Etat (cas finlandais, estonien, letton, lituanien, polonais, tchèque...) ou s'est individualisée dans une conquête de la démocratie (cas slovène, slovaque...). Partout ou presque en Europe, le fascisme a disputé à la démocratie le rôle d'intégrateur de la nation dans et par l'Etat – il a été à deux doigts de l'emporter.

L'installation même de la démocratie comme régime politique des Etats européens connaît une chronologie étirée, encore ouverte, parfois linéaire (cas britannique, hollandais, suédois, danois...), parfois heurtée (cas français, hongrois, grec...). Certaines nations eurent à subir jusque très récemment la domination territoriale d'un Empire (celle de l'URSS par ex.)

ou d'un autre Etat européen (cas de l'Irlande, de Malte et de Chypre avec celle du Royaume-Uni). D'autres s'en sont mises à l'abri depuis des siècles (Danemark, Portugal, Angleterre, France...). Dans certains pays (Italie, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, ...) le rôle, souligné par Fernand Braudel, des cités-Etats, des réseaux de villes, des réseaux marchands, des réseaux intellectuels et artistiques ont été davantage structurants que celui des formes étatiques d'organisation du territoire national. Dans d'autres (Allemagne, République tchèque ...), les deux se sont complétés et nourris. Ailleurs (cas britannique, français, espagnol...), l'Etat a cherché à les soumettre. Il arrive aussi, avec les réseaux mafieux ou criminels, que les Etats-nations démocratiques soient menacés d'être vidés de leur substance (cas italien...) ou empêché de s'affermir (Roumanie, Bulgarie).

Les indépendances nationales : du conflit à la mutualisation

Les Etats-nations européens se caractérisent aussi par des degrés variables de conflictualité, du compromis social structurellement négocié (cas danois, suédois, finlandais...) à la guerre civile récente (cas espagnol, grec, irlandais...). De même pour le degré de belligérance : tel Etat n'a plus connu de conflit militaire avec un autre Etat européen depuis près de deux siècles (cas de la Suède) ; d'autres ont été envahis, brièvement, il y a moins de deux décennies (Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie). Il y a ceux qui ont mobilisé pour s'engager dans des guerres coloniales plus ou moins longues mais toujours marquantes (cas hollandais, français, portugais...). Il y a ceux que la seconde Guerre mondiale a épargnés (cas suédois, irlandais, espagnol, portugais).

Néanmoins, dans une perspective historique, la guerre est indissolublement liée à tous les Etats-nations européens. Les guerres, si nombreuses, ont été l'expression des rivalités de pouvoir et de territoire entre eux. Dans chaque pays, la guerre a eu, entre autres fonctions, celle de renforcer l'organisation du pouvoir étatique et sa capacité administrative de contrôle et de quadrillage des populations, du territoire et des richesses produites. A partir de la Révolution française, qui inaugure l'ère des sociétés démocratiques, cette fonction a été soutenue et démultipliée par les patriotismes puis les nationalismes. La rivalité incandescente entre ces derniers a mené, entre 1914 et 1945, les Etats et les peuples européens au bord du gouffre. Si, comme le pensait Paul Valéry, les civilisations sont mortelles, il ne fait guère de doute que la civilisation européenne a vu la mort droit dans les yeux.

Cette expérience collective, dans laquelle le côté obscur de la force européenne manqua de terrasser sa part de lumière, a profondément et durablement modifié le rôle et la place des Etats-nations dans l'espace européen.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et dans la Guerre froide naissante, six des Etats-nations de la partie libre de l'Europe fondèrent une association sans précédent (à l'exception, peut-être, de la Ligue de Délos). Les dirigeants des Six opérèrent un changement de paradigme. Ils prirent acte de l'immensité de l'effort de reconstruction à accomplir, de l'affaiblissement de leurs pays respectifs, de leurs tailles et de leurs rangs dorénavant tout au plus moyens. Ils étaient déterminés à rendre une nouvelle guerre entre eux impossible comme à ne pas succomber à la peur inspirée par l'impérialisme soviétique. Avec la CECA et la CEE, les Six inventèrent donc un procédé inédit pour mutualiser les politiques de renforcement et de défense de l'indépendance de chacun des membres de l'association. Jusqu'alors, le souci de l'indépendance nationale avait été du ressort de l'Etat-nation seul.

Ce processus se porte d'abord sur les conditions de l'indépendance matérielle : indépendance économique, alimentaire, industrielle (dans certains secteurs) – le marché commun puis unique, toujours plus en cours d'approfondissement, étant conçu pour favoriser au mieux la production de biens, de services et de richesses pour les européens. « La prospérité des pays d'Europe et les développements sociaux indispensables sont impossibles, écrivait en août 1943 le Commissaire chargé du ravitaillement et de l'armement auprès du

Gouvernement provisoire de la République française, Jean Monnet, à moins qu'ils ne se forment en une fédération ou une « entité européenne » qui fasse une unité économique commune ».

Une union d'Etats-nations post-nationalistes

La CEE devenue UE est passée en un demi-siècle de 6 à 27 Etats-nations démocratiques. Ils ont tous consentis sur une base volontaire, égalitaire et d'intérêt bien compris écartant toute coercition, de mutualiser des parts de leur souveraineté. Les éléments de souveraineté régalienne, qui sont par excellence le symbole et le cœur de l'Etat ont été au départ exclus de la mutualisation : monnaie, diplomatie, défense nationale, sécurité intérieure, justice. Depuis le Traité de Maastricht, des éléments de souveraineté régalienne eux-mêmes sont juridiquement intégrés dans la construction européenne. Ce processus, dynamique, est en cours : à l'aune du temps long de l'Etat-nation, le degré de communautarisation ou d'intergouvernementalité des différentes politiques européennes à un instant donné est relatif. Cette appréciation est confortée par le fait que, jusqu'à présent, dès lors qu'un secteur devient l'objet d'une politique européenne, son intégration va croissante, de même qu'elle s'étend à des secteurs voisins – ce dont rendent compte les travaux sur le fonctionnalisme et le *spill over*.

Il est excessif d'opposer les pouvoirs des institutions communautaires à celui des Etats. Les organes communautaires, tout particulièrement la Commission et la Cour de Justice, ont été librement conçus et mis en place par les Etats comme le moyen de les contraindre à respecter et décliner leur parti pris initial et continûment renouvelé. Les institutions et la méthode communautaires ont été inventées par les dirigeants des Etats-nations pour concrétiser la substitution d'une mutualisation des intérêts nationaux aux rapports de force et à la diplomatie. La Commission, organe collégial, a été imaginé par les dirigeants élus des Etats pour donner corps à l'intérêt général européen qu'ils poursuivent. Le Conseil des ministres représentant les Etats-membres a été pensé pour être le principal législateur. Il prend des décisions à la majorité. Ce fait signale doublement, écrit Renaud Dehousse, que « les Etats tiennent une place centrale, ce qui distingue l'UE d'un modèle fédéral, où les liens entre les composantes et le pouvoir central sont plus ténus ». Réciproquement, pour les Etats-membres, « accepter la possibilité d'être contraint d'exécuter des décisions auxquelles on s'est opposé équivaut bel et bien à un transfert de souveraineté, fût-il partiel ou temporaire ».

La construction européenne n'est pas un dépassement des Etats-nations européens : elle est le fruit et la matrice de leur maintien dans une période d'affaiblissement brutal de leur masse et de leur influence dans l'espace mondial. Ce faisant, les Etats-nations membres de l'Union européenne transforment l'espace européen en espace de paix, et de frontières ouvertes aux réseaux, rompant avec cette tradition guerrière pluriséculaire qui les avait pour partie constitués. La construction européenne est d'autant moins un super Etat qu'elle est la manifestation d'un projet que les Etats-nations ont en partage. Elle est d'autant moins une entreprise post-nationale qu'il n'y a pas de nation européenne. Elle est, en revanche et de façon inédite, une construction post-nationaliste – ce qui explique, à n'en pas douter, l'intérêt qu'elle suscite dans toutes les régions du monde.

Références

Renaud Dehousse, *La fin de l'Europe*, Paris, Flammarion, 2005

Sylvain Kahn, *Géopolitique de l'Union Européenne*, Paris, Armand Colin, 2007

Alan Milward, *The European Rescue of the Nation State*, 2nd ed., London, Routledge, 2000